

INFO-SÉNAT

l'actualité de Louis-Jean de NICOLAÏ
Sénateur de la Sarthe

#49 – 24 novembre 2020



Adoption du 4^{ème} projet de loi de finances rectificatives pour 2020

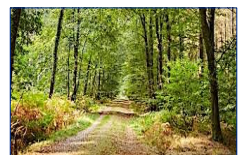


Le 4^{ème} projet de loi de finances rectificatives vise à accompagner la fin de gestion budgétaire de 2020 avec une **prévision de croissance revue à -11 %** et à mettre en œuvre la **réponse d'urgence à la crise sanitaire**. Ce texte prévoit notamment une nouvelle **hausse des moyens** consacrés aux dispositifs d'urgence en faveur des salariés et des entreprises, la **prolongation des mesures d'exonération** des cotisations et contributions sociales patronales, l'**intégration des aides aux secteurs de la culture et du sport** au titre de la compensation des pertes de recettes, le financement des **dispositifs de soutien** aux plus précaires ... [en savoir plus](#)

La commission mixte paritaire (CMP) composée de sénateurs et de députés, est parvenue à un accord sur les dispositions restant en discussion sur ce texte. Cependant, les sénateurs estiment qu'il sera **indispensable de revenir sur un certain nombre de points** qui le méritent à l'occasion du projet de loi de finances pour 2021 dont l'examen a débuté cette semaine : la **mécanique du fonds de solidarité** doit être améliorée pour mieux aider les **travailleurs indépendants** et autres **petites entreprises** pour couvrir leurs charges fixes.

Les sénateurs ont également indiqué qu'ils veilleraient à **défendre** la bonne **compensation des collectivités territoriales** et **leurs groupements**. Les conclusions de la CMP seront discutées en séance le 24 novembre.

La forêt française face aux défis climatiques



En présence de Julien DENORMANDIE, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, le Sénat a débattu sur : « *la forêt française face aux défis climatiques, économiques et sociétaux* »

Ce débat a permis de mettre en lumière la détresse de la forêt française confrontée à de multiples crises : le changement climatique qui **dérègle l'équilibre forestier**, les **faiblesses d'une filière bois** qui déstabilise notre tissu économique et territorial ainsi que les **impacts sur la régénération** de la forêt étaient à l'ordre du jour de cette séquence. [voir la vidéo](#)

Agence nationale de la cohésion des territoires : débat sur le bilan d'une première année de fonctionnement



En présence de Joël GIRAUD, secrétaire d'État chargé de la ruralité, le Sénat a débattu de « *l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), un an après sa création* ».

Les sénateurs ont souhaité que soit fait le bilan d'une année de fonctionnement d'un organisme voulu comme un outil d'ingénierie territoriale renforçant l'égalité et la solidarité entre les collectivités locales.

Dans un contexte de fractures territoriales criantes et grandissantes, ainsi que de retrait de l'État stratège, l'ANCT doit devenir un véritable guichet unique au service des politiques locales d'aménagement du territoire, notamment par le déclassement des administrations.

Louis-Jean de NICOLAÏ a attiré l'attention du ministre sur trois points qui selon lui méritent de véritables garanties :

- **mettre en exergue le rôle de « pivot de la mutualisation des ressources locales d'ingénierie »** de l'agence pour éviter que les grandes agglomérations, mieux pourvues « aspirent » l'essentiel des financements, au détriment des territoires les moins outillés,
- **garantir le rôle de l'agence** et ses missions en particulier **auprès des territoires ruraux, dans la territorialisation du plan de relance,**
- **garantir le guichet unique** contrairement au risque de doublon et de pertes d'efficacité qui existent actuellement, liés aux nouvelles instances du plan de relance avec les comités existants de l'Agence.

« *Je forme le vœu que 2021 montre son efficacité et la clarté du qui fait quoi* » a déclaré le sénateur pour qui l'ANCT ne saurait être qu'une réorganisation administrative d'agences de l'État sans moyens supplémentaires. « **2021 doit témoigner de sa performance dans la mise en place des politiques publiques comme je l'avais appelé de mes vœux dès 2016, dans mon rapport Aménagement du territoire : plus que jamais une nécessité** » a conclu Louis-Jean de NICOLAÏ.

Examen en commission de l'aménagement du territoire des crédits budgétaires pour 2021



Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable dont est membre Louis-Jean de NICOLAÏ, a examiné les crédits du budget pour 2021 et du plan de relance relatifs aux **transports**. Sécuriser les investissements dans les transports, accélérer le verdissement des mobilités et renforcer la cohésion territoriale sont les 3 priorités de la commission. [voir le communiqué de presse](#)

À l'occasion de l'examen des crédits budgétaires dédiés à la **prévention des risques**, les sénateurs ont souligné la priorité accordée à l'économie circulaire tout en mentionnant le manque d'envergure du plan de relance au sujet des risques naturels.

En matière de **biodiversité**, la commission regrette que l'augmentation des moyens budgétaires affectés à la biodiversité soit en réalité plus modeste qu'annoncé. [voir le communiqué de presse](#)

Barbara POMPILI, ministre de la transition écologique a aussi été entendue. [voir la vidéo](#)

Louis-Jean de NICOLAÏ présentera cette semaine devant ses collègues son rapport pour avis de la mission politique des territoires.

Pour accéder à l'agenda du Sénat [cliquer ICI](#)

Source <http://www.senat.fr/>



Louis-Jean de NICOLAÏ - Sénateur de la Sarthe - lj.de-nicolay@senat.fr

Directeur de la publication : Louis-Jean de NICOLAÏ
Conception et réalisation : LF.com / Laurence FANE - laurence.fane@gmail.com

